

PROCÉDURE DE CERTIFICATION

LABEL DU BILINGUISME / ENGAGEMENT BILINGUISME

Document d'information à destination des organisations intéressées



Table des matières

1.	Objet et champ d'application	3
2.	Objectifs de la certification	3
3.	Fondements et principes	3
4.	Vue d'ensemble du processus de certification	4
5.	Phase préliminaire	4
6.	Convention et cadre de la démarche.....	5
7.	Préparation du dossier par l'organisation	5
8.	Expertise quantitative et qualitative	5
9.	Décision et attribution de la certification	5
10.	Remise officielle et communication	6
11.	Suivi et amélioration continue	6
12.	Recertification et continuité de la démarche	7
13.	Groupe d'évaluation	7

1. Objet et champ d'application

La présente procédure décrit le processus de certification visant l'obtention du **Label du bilinguisme** ou de **l'Engagement bilinguisme**, délivrés par le Forum du bilinguisme.

La certification porte sur **un bilinguisme fonctionnel et utilitaire français/allemand**, applicable aux entreprises, administrations et organisations publiques ou privées.

Le **Label du bilinguisme** s'adresse prioritairement aux organisations situées dans des régions officiellement bilingues ou à proximité de la frontière linguistique.

L'**Engagement bilinguisme** est accessible à toute organisation garantissant un service minimal dans les deux langues selon les critères définis.

Dans le cadre de l'Engagement bilinguisme, des repères internes de progression peuvent être utilisés afin de soutenir l'accompagnement des organisations et de valoriser les progrès réalisés entre deux évaluations. Ces repères ne constituent ni des certifications distinctes ni des labels communiqués à l'externe.

2. Objectifs de la certification

La certification vise à encourager et promouvoir le bilinguisme institutionnel dans les organisations, principalement dans les régions de Bienne, du Seeland, du Jura bernois, de Fribourg, de Morat et du Valais. Elle contribue à :

- renforcer l'équilibre entre les langues partenaires,
- encourager des pratiques linguistiques durables,
- sensibiliser les organisations aux enjeux liés à la diversité linguistique,
- valoriser les efforts réalisés en faveur du bilinguisme.

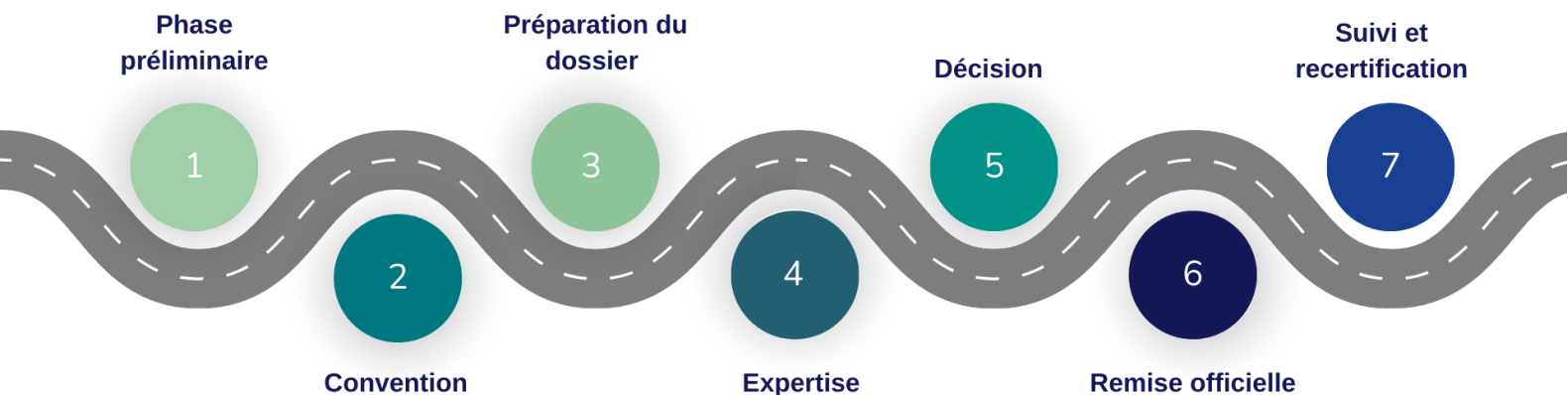
3. Fondements et principes

Les certifications qualité du bilinguisme s'inscrivent dans une démarche stratégique en faveur de la diversité, du respect de l'autre et de l'équilibre entre langues majoritaires et minoritaires.

Les organisations certifiées s'engagent à inscrire le bilinguisme dans un processus continu, se traduisant concrètement dans les structures, les pratiques et les interactions du quotidien.

L'expertise repose sur des critères définis par le Forum du bilinguisme, régulièrement réévalués afin de garantir leur pertinence et leur adéquation avec les réalités institutionnelles.

4. Vue d'ensemble du processus de certification



Le processus de certification se déroule en plusieurs étapes successives :

- Phase préliminaire : information, orientation et analyse initiale
- Signature d'une convention
- Préparation du dossier par l'organisation
- Expertise quantitative et qualitative réalisée par le Forum du bilinguisme
- Décision du groupe d'évaluation
- Attribution de la certification et remise officielle
- Suivi et amélioration continue
- Recertification périodique

Le déroulement précis de la procédure est adapté à la taille, à la structure et aux spécificités de chaque organisation.

5. Phase préliminaire

La phase préliminaire comprend un premier entretien entre l'organisation et le Forum du bilinguisme. Cet échange vise à :

- présenter le sens et les objectifs de la certification,
- expliquer les critères et le déroulement de la procédure,
- analyser la situation initiale de l'organisation,
- évaluer l'opportunité d'entrer en matière.

À l'issue de cette phase, une offre est établie et une décision conjointe est prise quant au lancement de la procédure.

6. Convention et cadre de la démarche

À l'issue de la phase préliminaire, une convention est établie entre l'organisation et le Forum du bilinguisme.

Cette convention définit notamment :

- la catégorie de certification, en fonction de la taille et de la structure de l'organisation,
- le périmètre de l'expertise,
- les modalités générales de la procédure,
- ainsi que les principes applicables à la recertification.

La signature de la convention marque le lancement officiel de la procédure de certification.

7. Préparation du dossier par l'organisation

L'organisation prépare le dossier de certification en :

- réunissant les documents justificatifs selon la liste de contrôle fournie,
- remplissant le questionnaire de direction,
- validant la mise en ligne du questionnaire destiné aux collaboratrices et collaborateurs,
- encourageant la participation du personnel à l'enquête en ligne.

8. Expertise quantitative et qualitative

L'expertise repose sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives.

Elle comprend notamment :

- l'analyse de questionnaires anonymes auprès du personnel,
- l'examen des documents fournis par l'organisation,
- des échanges ciblés avec la direction,
- des interviews ou observations réalisées sur site.

Les modalités précises de l'expertise sont adaptées à la taille, à la structure et aux spécificités de chaque organisation. Le Forum du bilinguisme se réserve le droit de mandater un-e expert-e pour l'appuyer dans la réalisation de l'expertise.

9. Décision et attribution de la certification

À l'issue de l'expertise, le groupe d'évaluation rend une décision formelle quant à l'attribution du Label du bilinguisme ou de l'Engagement bilinguisme, sur la base des critères définis.

Le rapport d'expertise est présenté à la direction de l'organisation et peut, le cas échéant, faire l'objet de précisions formelles sans modification du résultat de l'évaluation.

En cas de non-attribution, l'organisation est accompagnée dans la définition d'une stratégie comprenant des mesures d'amélioration et un calendrier adapté.

10. Remise officielle et communication

Le Forum du bilinguisme et l'organisation planifient conjointement la remise officielle de la certification obtenue.

À partir de cette date, l'organisation est autorisée à utiliser le logo correspondant à la certification, dans le respect de la charte graphique en vigueur.

Un communiqué de presse conjoint est en principe établi et validé par les deux parties. Il sert de base de communication pour tous les autres canaux de diffusion.

Le Forum du bilinguisme valorise les organisations certifiées dans sa communication institutionnelle.

11. Suivi et amélioration continue

La certification s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Durant la période de validité de la certification, le Forum du bilinguisme peut effectuer des suivis ponctuels visant à accompagner la qualité des pratiques linguistiques et à valoriser les bonnes pratiques.



12. Recertification et continuité de la démarche

La certification est valable pour une durée de cinq ans.

À l'issue de cette période, une recertification est réalisée afin d'évaluer la continuité et la cohérence des pratiques linguistiques de l'organisation.

Le format de la recertification est défini en fonction :

- de l'évolution de l'organisation,
- des éventuels changements structurels,
- et de l'historique des certifications précédentes.

Une recertification simplifiée (analyse qualitative uniquement) ou complète (analogue à la première certification) peut être réalisée. Pour les organisations présentant une stabilité avérée et un historique positif, la recertification peut reposer sur une procédure adaptée et simplifiée.

13. Groupe d'évaluation

Le groupe d'évaluation est composé de la direction du Forum du bilinguisme ou de sa suppléance, d'expert·e·s de la procédure de certification et, si nécessaire, de consultant·e·s externes.

Remarque terminologique

La notion d'«organisation» englobe l'ensemble des entreprises, administrations et institutions publiques ou privées.

Les critères d'évaluation sont décrits dans un document distinct.